



La réforme du CNRS sera-t-elle celle du recrutement des chercheurs ?

Nouvelle phase de la « grande réforme de la recherche » initiée en 2005, la feuille de route que Valérie Pécresse, ministre de la recherche, a adressée à Catherine Bréchnignac, présidente du CNRS, qui l'a reprise dans une lettre du 17 mars, occupe maintenant le premier plan.

Connaissant bien la réactivité des chercheurs et donc prudente, la feuille de route n'impose pas mais sollicite l'organisme (« *Vous me proposerez...* », « *Vous devrez ensuite explorer...* »...). N'est-ce pas là de la concertation ? Est posée en figure de proue la « modernisation du partenariat avec les universités » qui devra conduire à l'émergence de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Les demandes suivantes concernent l'organisation interne du CNRS : « *vous réfléchirez à* » remplacer les départements scientifiques par les Instituts dans l'esprit de l'IN2P3 (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules) ou de l'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers). En troisième lieu, il faut « *repenser les missions des instances d'évaluation* » en tenant compte de la récente création de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Sont abordés ensuite les liens entre recherche et innovation et *in fine* (in fine seulement, le fameux champ des ressources humaines).

Définissant les carrières (et la vie) des personnels de recherche, les ressources humaines conditionnent de façon majeure l'efficacité et la qualité réelles de la recherche de l'organisme. Par nature, ce sont probablement ces questions qui prêtent le plus aux controverses et aux passions. Prenons l'exemple des procédures de recrutement des chercheurs au CNRS. Proches, à certaines dérogations près, des règles de la fonction publique, elles apparaissent comme très mal adaptées aux besoins de la recherche actuelle ; elles déboutent en effet largement les acteurs de la mise en œuvre de la recherche de la responsabilité du recrutement au profit de jurys indépendants. Il n'y a rien à redire du dévouement et de la compétence de ces jurys, mais c'est le système qui est devenu inopérant ou, au mieux, mal adapté : où est l'opérateur qui ne pâtirait pas de se voir privé de sa politique de recrutement, limité dans le choix de ses collaborateurs ? Dans toutes les disciplines, on connaît

des objectifs impérieux, en concurrence scientifique. Et comment réagir en cas d'opérations scientifiques urgentes ? Comment créer ou rassembler une équipe ou un laboratoire pour exploiter une découverte particulièrement riche ? Devant le délai qu'il faut dans le système français, comment résister aux offres qu'on trouve souvent à l'étranger – aux États-Unis en particulier – pour rassembler les moyens d'un projet scientifique ?

Que les procédures en cours soient issues des louables intentions démocratiques des fondateurs les rend quasi sacrées et en inhibe la remise en cause ; rares sont les chercheurs ou étudiants qui osent seulement imaginer d'autres procédures de recrutement alors qu'il suffirait de regarder en France hors fonction publique ou dans les institutions étrangères ; rares sont les analyses comparatives de ces procédures : la suspicion d'attitude antidémocratique rôde.

L'objet refoulé ne meurt pas, comme dirait Freud, il demeure et pervertit le conscient. Le besoin de procédures de recrutement efficaces a ainsi resurgi et l'on voit l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) créer de nombreux postes de chercheurs post-doctoraux sans qu'une réflexion générale sur les recrutements de chercheurs n'ait été, sinon faite, du moins rendue publique. Et que vont devenir ces nombreux post-doctorants à l'issue de leur contrat ? Motus ! L'examen de ces problèmes touche au cœur du système de recherche national au sens le plus large. Chimistes, nous savons que, dans notre discipline, il ne débouchera sur des dispositions solides qu'avec la participation des industriels de la chimie.

Ce que nous venons de dire sur la politique de recrutement pourrait se dire sur bien d'autres questions critiques, d'ailleurs souvent liées à la gestion des ressources humaines. Frappées de tabous et de non-dits, ces questions ont besoin d'électrochocs pour être traitées. La réforme du CNRS en cours en constitue probablement un. C'est une occasion à ne pas manquer pour éradiquer ces questions refoulées qui empoisonnent.

Paul Rigny
Rédacteur en chef

Index des annonceurs

Bayer Cropsciences	p. 3	ICSM	p. 34
Colas	4 ^e de couv.	LPP-CNRS	p. 21
EuCheMS Chemistry Congress	encart	Materis	p. 15
EDIF	p. 64	Novalyst	2 ^e de couv.
EDP Sciences	p. 45	Stéarinerie Dubois	p. 29

Régie publicitaire : EDIF, Le Clemenceau, 102 avenue Georges Clemenceau, 94700 Maisons-Alfort
Tél. : 01 43 53 64 00 – Fax : 01 43 53 48 00 – edition@edif.fr – <http://www.edif.fr>